



Conseil de sécurité

CS/9539

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité
6045^e séance – matin

MOYEN-ORIENT: LE CONSEIL DE SÉCURITÉ AFFICHE SON SOUTIEN AU PROCESSUS D'ANNAPOLIS ET SON ATTACHEMENT À L'IRRÉVERSIBILITÉ DES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES

La résolution présentée par les États-Unis et la Fédération de Russie a recueilli 14 voix, la Jamahiriya arabe libyenne s'étant abstenue

Le Conseil de sécurité a déclaré, ce matin, dans un texte présenté conjointement par les États-Unis et la Fédération de Russie, son « soutien » au processus de paix d'Annapolis, lancé il y a un an, et son « attachement à l'irréversibilité des négociations bilatérales », lesquelles doivent notamment aboutir à la création d'un État palestinien.

La résolution 1850 (2008), la première adoptée par le Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient (y compris la question palestinienne) depuis mai 2004, a recueilli 14 voix, la Jamahiriya arabe libyenne s'étant abstenue.

« Ensemble, nous devons maintenir notre unité et redoubler d'efforts », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, dans le débat qui a précédé l'adoption du texte. « Nous savons quelle doit être la conclusion du processus actuel », a-t-il rappelé, en précisant que « l'occupation entamée en 1967 doit cesser ». « Les Palestiniens doivent voir l'établissement d'un État de la Palestine aux côtés d'Israël afin de coexister avec lui dans la paix et la sécurité », tandis qu'Israël et le monde arabe doivent vivre ensemble dans le cadre d'une paix régionale globale, a souligné M. Ban.

La Secrétaire d'État américaine, Mme Condoleezza Rice, a mis l'accent sur le caractère irréversible des négociations de paix lancées à Annapolis. « Il n'y a pas de remplacement possible pour le processus d'Annapolis et l'impasse n'est pas une option », a-t-elle estimé.

« Il faut maintenir l'élan actuel en faveur de la paix », a dit, pour sa part, son homologue russe, M. Sergey Lavrov, insistant sur le soutien nécessaire de la communauté internationale et l'« audace » dont doivent faire preuve les deux parties dans l'accomplissement des « tâches importantes » qui les attendent.

La Conférence d'Annapolis, le 27 novembre 2007, a officiellement marqué le début des négociations bilatérales en vue de conclure avant la fin de 2008 un traité de paix qui réglerait toutes les questions en suspens et d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

« L'absence du processus d'Annapolis aurait amené à une situation beaucoup plus grave qu'aujourd'hui », a jugé le Ministre britannique des affaires étrangères, M. David Miliband, notant que la responsabilité d'une paix juste et durable n'incombait pas seulement aux Israéliens et aux Palestiniens, mais aussi à tous les États de la région.

La Jamahiriya arabe libyenne a regretté que le texte du projet de résolution n'aille pas plus loin. « Le niveau minimum de conditions propices à une solution juste nécessite que l'on condamne les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et que l'on y mette fin », a en effet considéré son représentant.

Les délégués de l'Afrique du Sud et du Costa Rica ont exprimé leur souhait de voir l'Envoyé spécial du Quatuor, M. Tony Blair, faire un exposé devant les membres du Conseil au début de l'année 2009. « Cela incitera peut-être le Conseil à adopter une résolution plus détaillée la prochaine fois », a ainsi affirmé le représentant de l'Afrique du Sud.

Le Conseil a appelé aujourd'hui les deux parties à « respecter les obligations qu'elles ont souscrites dans de la Feuille de route fondée sur les résultats » et à « s'abstenir de toute mesure de nature à entamer la confiance ou à remettre en cause l'issue des négociations ».

Le Conseil de sécurité « appuie les principes convenus par les parties pour le processus de négociations bilatérales et leurs efforts résolus visant à atteindre l'objectif de la conclusion d'un traité de paix qui résoudrait toutes les questions non réglées ».

Le Conseil « demande instamment une intensification des efforts diplomatiques en vue de promouvoir, parallèlement aux progrès réalisés dans le processus bilatéral, la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique de tous les États de la région afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Il « invite tous les États et toutes les organisations internationales à contribuer à une atmosphère propice aux négociations et à appuyer le Gouvernement palestinien qui est attaché aux principes définis par le Quatuor et dans l'Initiative arabe pour la paix ».

Enfin, le Conseil se félicite que le Quatuor (États-Unis, Fédération de Russie, Union européenne, ONU) « envisage, en consultation avec les parties, d'organiser une réunion internationale à Moscou en 2009 ».

Outre ceux déjà cités, le Premier Ministre de la Croatie, M. Ivo Sanader, qui présidait la séance, ainsi que les représentants de la France (au nom également de l'Union européenne), du Viet Nam, du Burkina Faso, de l'Indonésie, du Panama, de la Belgique et de l'Italie ont pris la parole.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Texte du projet de résolution S/2008/787

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la question, en particulier les résolutions 242, 338, 1397 et 1515, ainsi que les principes de Madrid,

Réitérant son ambition d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues,

Se félicitant de la déclaration faite le 9 novembre 2008 par le Quatuor et de l'Accord conjoint israélo-palestinien annoncé lors de la Conférence d'Annapolis en novembre 2007, y compris en ce qui concerne l'application de la Feuille de route fondée sur les résultats en vue de parvenir à une solution permanente au conflit israélo-palestinien comprenant deux États,

Notant également qu'une paix durable ne peut être fondée que sur un attachement durable à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la terreur, et sur la solution de deux États, sur la base des accords et obligations précédents,

Prenant acte de l'importance de l'Initiative arabe pour la paix de 2002,

Encourageant le Quatuor en ce qu'il entreprend pour appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient,

Déclare son soutien aux négociations lancées à Annapolis (Maryland), le 27 novembre 2007, et son attachement à l'irréversibilité des négociations bilatérales;

Appuie les principes convenus par les parties pour le processus de négociations bilatérales et leurs efforts résolus visant à atteindre l'objectif de la conclusion d'un traité de paix qui résoudrait toutes les questions non réglées, y compris toutes les questions essentielles, sans exception, ce qui confirmerait le caractère sérieux du processus d'Annapolis;

Demande aux deux parties de respecter les obligations qu'elles ont souscrites dans la Feuille de route fondée sur les résultats, comme il ressort de leur Accord conjoint d'Annapolis, et de s'abstenir de toute mesure de nature à entamer la confiance ou à remettre en cause l'issue des négociations;

Invite tous les États et toutes les organisations internationales à contribuer à une atmosphère propice aux négociations et à appuyer le Gouvernement palestinien qui est attaché aux principes définis par le Quatuor et dans l'Initiative arabe pour la paix et respecte les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, afin d'aider au développement de l'économie palestinienne, d'optimiser les ressources mises à la disposition de l'Autorité palestinienne et de contribuer au programme de renforcement des institutions palestiniennes dans la perspective de l'accession au statut d'État;

Demande instamment une intensification des efforts diplomatiques en vue de promouvoir, parallèlement aux progrès réalisés dans le processus bilatéral, la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique de tous les États de la région afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient;

Se félicite que le Quatuor envisage, en consultation avec les parties, d'organiser une réunion internationale à Moscou en 2009; et

Décide de demeurer saisi de la question.

Déclarations

M. IVO SANADER, Premier Ministre de la Croatie, s'est félicité, dans ses remarques liminaires au débat qu'il présidait, de l'évolution des négociations israélo-palestiniennes en 2008. Il existe un élan politique dans ce processus qui donne certains espoirs, a-t-il dit. Le Conseil de sécurité a l'occasion de reconnaître cette évolution, d'encourager les efforts déterminés des parties et d'appuyer ce processus, a-t-il ajouté. Le Premier Ministre a rappelé que la communauté partageait un même objectif, celui de l'existence de deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et d'avancer dans le sens d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général des Nations Unies, a souligné qu'il s'agissait d'une réunion très importante pour la cause de la paix au Moyen-Orient et a rappelé que Palestiniens et Israéliens négociaient de manière continue depuis la tenue de la Conférence d'Annapolis, il y a 14 mois. Il a souligné que les Palestiniens avaient pris des mesures sincères visant à gouverner eux-mêmes la Cisjordanie en améliorant la sécurité et la vie économique de la population dans le cadre d'un partenariat accru avec les Israéliens. La communauté internationale a, quant à elle, consacré de nouveaux efforts avec les parties pour assurer la mise en œuvre des engagements de la Feuille de route sur le terrain. « Nous avons exprimé l'espoir de pouvoir conclure un accord de paix à cette date et

nous tourner vers sa mise en œuvre », a-t-il ajouté. « Nous regrettons tous que ce ne soit pas le cas » et « nous savons tous que nous faisons face à de nombreux obstacles. Mais un processus sérieux est néanmoins en cours », a-t-il ajouté.

« Nous savons quelle doit être la conclusion du processus actuel », a rappelé le Secrétaire général, en précisant que « l'occupation entamée en 1967 doit cesser », a-t-il dit. Tous les peuples de la région devraient pouvoir vivre en paix et dans la sécurité pleine et entière. « Les Palestiniens doivent voir l'établissement d'un État de Palestine aux côtés d'Israël afin de coexister avec lui dans la paix et la sécurité », a-t-il ajouté. Israël et le monde arabe doivent vivre ensemble dans le cadre d'une paix régionale globale, a souligné M. Ban. Alors qu'approche 2009, « nous devons œuvrer tous ensemble pour stabiliser la situation sur le terrain, en Cisjordanie et à Gaza », a-t-il affirmé. « Ensemble, nous devons maintenir notre unité et redoubler d'efforts. »

En tant que Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban a réaffirmé son ferme engagement en faveur de l'objectif d'une paix juste, durable et globale dans la région, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en vertu des principes de la terre contre la paix, des engagements pris dans le cadre de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Il a conclu en exprimant l'espoir que le Conseil agisse aujourd'hui pour contribuer à mettre le monde sur la voie de la paix au Moyen-Orient.

Mme CONDOLEEZZA RICE, Secrétaire d'État des États-Unis, a affirmé que la situation actuelle au Moyen-Orient était très différente de celle prévalant lorsque le Président des États-Unis, M. George Bush, était entré en fonction en 2001. Mme Rice a constaté que le cycle de la violence s'était accru et que chaque fois qu'un rayon d'espoir était remarqué, celui-ci s'accompagnait d'un recul avec l'intolérance. La victoire du Hamas, le groupe terroriste qui s'attache à la destruction d'Israël, et la guerre du Liban ont mis fin à cet espoir, a-t-elle notamment expliqué. La Secrétaire d'État a rappelé que le Président Bush avait convoqué la réunion d'Annapolis, la première de ce genre sur le sol américain, en novembre 2007. Depuis cette date, les deux parties se sont attachées à œuvrer en faveur de la paix et à des discussions bilatérales, a-t-elle souligné. La Secrétaire d'État a notamment mis l'accent sur la nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation des territoires. Elle a en outre estimé que c'est à la communauté internationale qu'incombait la poursuite des négociations bilatérales sur les questions fondamentales.

Mme Rice a précisé que le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité décrivait les aspects des négociations bilatérales et définissait le rôle de la communauté internationale. La Chef de la diplomatie américaine a mis l'accent sur le caractère irréversible des négociations de paix. Il n'y a pas de remplacement possible pour le processus d'Annapolis et l'impasse n'est pas une option, a-t-elle estimé. Mme Rice a indiqué que le processus d'Annapolis avait progressé sous la houlette du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, du Premier Ministre israélien, M. Ehud Olmert, et de la Ministre israélienne des affaires étrangères, Mme Tzipi Livni. Ces progrès doivent se poursuivre, a-t-elle affirmé, constatant en particulier qu'une paix durable résulterait du renforcement des efforts entrepris, de la consolidation des institutions palestiniennes ou de l'amélioration des conditions sur le terrain. Insistant sur le respect de la Feuille de route, elle a également estimé qu'aucune partie ne devrait prendre des mesures allant à l'encontre de ses engagements. Elle a mis l'accent en particulier sur l'obligation pour l'Autorité palestinienne de renforcer les forces de sécurité. Le projet de résolution souligne que la paix se fera à partir de la reconnaissance mutuelle et de la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, a-t-elle affirmé. La menace de l'extrémisme et du terrorisme que représente le Hamas est une menace à ce plan, a assuré Mme Rice. Elle a en outre indiqué que le texte notait que la solution au conflit devrait s'accompagner d'efforts plus vastes pour une paix arabe. On ne peut plus revenir en arrière, a-t-elle déclaré. À partir de maintenant, on ne peut que progresser, a-t-elle ajouté.

M. SERGEY LAVROV (Fédération de Russie) a souligné qu'il faudrait garder l'élan actuel en faveur de la paix. Il a souligné que la réunion du Quatuor qui a eu lieu hier avait été importante. Aujourd'hui, nous avons pour tâche de renforcer l'aspect irréversible de ce processus, a-t-il souligné. L'adoption du projet de résolution dont est saisi aujourd'hui le Conseil de sécurité n'est certes pas une garantie, car beaucoup dépend du fait que les deux parties parviennent à mettre en place les conditions nécessaires pour le succès du processus. Il faut améliorer la sécurité, faire cesser le terrorisme, ainsi que la colonisation, lever le blocus et assurer l'application intégrale de l'Initiative de paix arabe, estime la délégation russe. M. Lavrov a souligné que les deux parties avaient des tâches importantes nécessitant en particulier de l'audace. Il est évident qu'on ne peut progresser sans le soutien de la

communauté internationale et la réunion que tient aujourd'hui le Conseil de sécurité montre que c'est le cas, a-t-il dit. La Fédération de Russie assumera son rôle, a-t-il assuré. La Conférence internationale de Moscou en 2009 sera un jalon important, a conclu M. Lavrov, précisant que le projet de résolution dont est saisi le Conseil s'inscrit dans ce cadre.

M. DAVID MILIBAND, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a affirmé que le Conseil de sécurité avait une politique constante sur le Moyen-Orient. Il est important de faire maintenant le bilan des résolutions précédentes, a-t-il dit. Le Ministre a constaté que le pessimisme et le cynisme avaient augmenté, saluant cependant la volonté de la Secrétaire d'État américaine, Mme Condoleezza Rice, de ne pas y souscrire. L'absence du processus d'Annapolis aurait amené à une situation beaucoup plus grave qu'aujourd'hui, a-t-il estimé. Le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité est important, a-t-il dit, notant que la responsabilité d'une paix juste et durable n'incombait pas seulement aux Israéliens et aux Palestiniens, mais aussi à tous les États de la région. Des décisions audacieuses seront nécessaires pour les deux parties, a-t-il expliqué, soulignant la nécessité pour Israël d'honorer les engagements de la Feuille de route et, pour les Palestiniens, de se réunir autour de la non-violence. Le Hamas doit mettre un terme à ses attaques et à ses tentatives de saper le processus de paix, a-t-il notamment précisé, mettant l'accent sur la nécessité pour les Palestiniens de disposer de meilleures forces de sécurité. M. Miliband a ajouté que les dangers de l'inertie étaient clairs et conduisaient à l'extrémisme.

M. HE YAFEI, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, a rappelé que la communauté internationale avait entrepris des efforts considérables, regrettant que les progrès accomplis demeurent malgré tout insuffisants. La Chine estime que la réunion d'aujourd'hui jouera un rôle positif. Elle estime aussi que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle pour parvenir à assurer la paix au Moyen-Orient. M. He Yafei a salué le projet de résolution, présenté conjointement par les États-Unis et la Fédération de Russie au Conseil de sécurité.

« Dans les nouvelles circonstances, nous espérons que les deux parties accéléreront les négociations, conformément aux résolutions des Nations Unies et au principe de la terre contre la paix, afin de parvenir à réaliser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité », a déclaré le Vice-Ministre. La Chine émet le vœu que 2009 soit une année de « bonnes récoltes » pour la communauté internationale. Certes, la voie de la paix sera tortueuse et il est donc nécessaire que les deux parties ne prennent pas d'initiatives dommageables, a-t-il mis en garde. Le Vice-Ministre a appelé à l'arrêt de la colonisation et s'est dit inquiet des retombées du blocus exercé par Israël. Il a émis l'espoir d'une manière plus générale que le Moyen-Orient bénéficie du processus actuel, appelant Israël, la Syrie et le Liban à progresser en vue de régler leur différend. Il a émis l'espoir que le Quatuor renforcerait ses synergies avec le Conseil de sécurité, assurant que la Chine demeurera disponible pour apporter sa pierre à l'édifice.

M. GIADELLA A. ETTALHI (Jamahiriya arabe libyenne) s'est dit convaincu que le Conseil de sécurité devrait, conformément à la Charte des Nations Unies, se prononcer sur cette question qui pose une menace constante à la paix et à la sécurité depuis plus de 60 ans. Le Conseil de sécurité s'est abstenu pendant de nombreuses années de prendre des décisions, et lorsque des résolutions ont été adoptées, un manque de volonté politique pour les appliquer a été observé, a-t-il dit. Le représentant a estimé que la situation dans la région au cours de cette année avait atteint un niveau extraordinaire de détérioration. Depuis le 27 novembre 2007, date de la Conférence d'Annapolis, les pratiques d'occupation israéliennes ne cessent d'augmenter, les meurtres et les pratiques d'intimidation se poursuivent et le siège de Gaza a empiré, a-t-il en particulier souligné. Les conditions de la vie quotidienne des Palestiniens sont insoutenables, a-t-il ajouté. Le niveau minimum de conditions propices à une solution juste nécessite que l'on condamne les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et que l'on y mette fin, a-t-il assuré. Ces pratiques israéliennes ne sont pas la voie vers la paix, a-t-il conclu.

M. JEAN-MAURICE RIPERT (France) a souligné que la réunion d'aujourd'hui constituait « un événement », dans la mesure où les membres du Conseil de sécurité s'apprêtent à adopter une résolution sur la question israélo-palestinienne pour la première fois depuis mai 2004. « Au cours de ces quatre années et demie de silence, la France n'a eu de cesse de plaider pour un rôle accru du Conseil de sécurité en ce qui concerne le Moyen-Orient ». La France espère, a-t-il ajouté, que ce texte « va ouvrir la voie à une présence plus forte dans cette enceinte ». M. Ripert a ensuite cité un passage de la déclaration que l'Union européenne a adoptée il y a quelques jours. Cette déclaration affirme que « le processus de paix au Moyen-Orient restera une des principales priorités de

l'Union européenne en 2009 ». L'Union européenne soutiendra aussi les discussions entre Israël et la Syrie et si possible le Liban.

À titre national, M. Ripert a aussi souhaité insister sur quelques points. Le « processus de négociation israélo-palestinien engagé depuis la Conférence d'Annapolis doit, a-t-il souligné, être soutenu le plus vigoureusement possible afin d'aboutir dans les meilleurs délais à un accord de paix complet ». En outre, la France « appelle de ses vœux une réconciliation inter-palestinienne » et soutient les efforts de médiation égyptiens. Elle soutiendra tout gouvernement qui respecterait les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), appuierait les négociations de paix avec Israël et dont la politique et les actions reflèteraient les principes du Quatuor. M. Ripert a, en outre, « salué l'Initiative arabe de paix qui offre, selon nous, une base solide et pertinente pour la paix au Proche-Orient ». « Il nous faut désormais traduire dans les faits la main tendue que représente l'Initiative en la rendant opérationnelle ». Le représentant de la France a souligné qu'il était possible d'imaginer à cet égard « la mise en œuvre par toutes les parties de mesures de confiance qui permettraient de déclencher une dynamique positive ». La confiance, a-t-il rappelé, est « un élément essentiel dans le processus ». En conséquence, « un changement rapide et significatif sur le terrain est nécessaire ».

M. Ripert a salué « les importants efforts de l'Autorité palestinienne en matière de sécurité, de gouvernance et d'État de droit ». « Ces progrès appellent, de l'avis de sa délégation, des gestes réciproques d'Israël, à commencer par la question de la terre ». « Comme l'a fait l'Union européenne à plusieurs reprises, la France souhaite ainsi rappeler à Israël qu'il est nécessaire et urgent de mettre fin à la poursuite de la colonisation ». Le représentant a rappelé que les parties principalement concernées n'étaient pas les seules à avoir des responsabilités. « Il est également souhaitable que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise en soutien à l'Autorité palestinienne, comme l'y invite le projet de résolution », a-t-il ajouté. La France appelle à la « nécessité absolue du respect du droit humanitaire », a indiqué M. Ripert qui a assuré que sa délégation soutiendrait le projet de résolution.

M. HOANG CHI TRUNG (Viet Nam) a rappelé que le processus de paix au Moyen-Orient avait commencé à Madrid il y a 17 ans sur la base des résolutions des Nations Unies et du principe « terre contre paix ». Au cours des deux dernières décennies, les Palestiniens ont pourtant continué de souffrir de l'occupation illégale d'Israël, a-t-il déploré. Le processus de paix se trouve aujourd'hui placé face à des défis et à des nouvelles possibilités, a estimé le représentant, avant de saluer l'engagement des parties palestinienne et israélienne pour parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine. Au niveau régional, des développements appréciables se sont faits jour, comme les pourparlers indirects entre la Syrie et Israël, les étapes prometteuses dans le dialogue israélo-libanais, la normalisation des relations entre la Syrie et le Liban, ainsi que la stabilité croissante au Liban depuis la signature de l'Accord de Doha. La délégation a toutefois prévenu que de tels développements positifs n'auraient d'effet que s'ils sont consolidés par l'engagement et la détermination d'Israël et de la Palestine à répondre à leurs préoccupations communes dans les domaines politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire. Le représentant a donc encouragé les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à exercer la plus grande retenue pour maintenir le processus de paix sur les rails.

M. DUMISANI S. KUMALO (Afrique du sud) a indiqué que sa délégation était préoccupée par le fait que depuis la création, il y a cinq ans, du Quatuor pour le Moyen-Orient, la situation au Moyen-Orient, et en Palestine notamment, ne s'était pas améliorée. Au contraire, a-t-il fait remarquer, l'occupation illégale de la Palestine s'est intensifiée. Le représentant a également regretté qu'une année après la tenue de la réunion d'Annapolis, les négociations politiques n'avaient toujours pas produit de résultats tangibles.

M. Kumalo a ensuite déclaré que le projet de résolution à l'examen ignorait certaines questions clefs comme, notamment, la poursuite des activités de colonisation dans les territoires palestiniens. « Ma délégation appuiera néanmoins ce projet de résolution car il exhorte de nouveau les parties à honorer leurs engagements », a-t-il assuré. De l'avis de M. Kumalo, le prochain défi pour le Conseil sera de s'assurer de la mise en œuvre du dispositif de ce texte. Si les dispositions de ce projet de résolution étaient ignorées, la crédibilité du Conseil serait affaiblie, a-t-il prévenu. Le représentant a également insisté sur la contribution que pourrait apporter l'Initiative de paix arabe de 2002. M. Kumalo a ensuite réitéré son souhait de voir l'Envoyé spécial du Quatuor, M. Tony Blair, faire un

exposé devant les membres du Conseil en début d'année. Cela incitera peut-être le Conseil à adopter une résolution plus détaillée la prochaine fois, a-t-il dit.

M. JORGE URBINA (Costa Rica), tout en saluant toute initiative visant à promouvoir la paix au Moyen-Orient, a estimé néanmoins que la prolifération des efforts en ce sens ne libérait pas le Conseil de sécurité de sa responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a estimé que son pays ne se sentait pas représenté par le Quatuor et a demandé à celui-ci de rendre compte de son action. Le représentant a indiqué qu'il aurait préféré que le texte du projet de résolution comprenne notamment une référence à la situation humanitaire dramatique à Gaza provoquée, a-t-il dit, par une réponse disproportionnée aux attaques terroristes dont Israël a fait l'objet. Il a, de même, regretté l'absence d'un débat plus vaste sur ce sujet. Il a par ailleurs exprimé sa préférence pour un texte de projet de résolution qui tienne compte des questions fondamentales du conflit.

M. MICHEL KAFANDO (Burkina Faso) a souligné le fait que « la question israélo-palestinienne constitue l'une des plus complexes mais aussi l'une des plus paradoxales » de celles qui sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. « Elle est paradoxale, car en dépit de l'unanimité qui se dégage sur la nécessité de résoudre définitivement cette question, les parties et la communauté internationale peinent à lui trouver une solution acceptable pour tous ». Le représentant a noté en particulier que « les objectifs d'Annapolis étaient loin d'avoir été atteints ». C'est la raison pour laquelle le Burkina Faso souscrit à « l'initiative du Conseil de sécurité d'envoyer un message d'encouragement et de soutien aux parties ». Il les a invitées à « maintenir entre elles un dialogue franc, fait de concessions courageuses ». Le Burkina Faso estime que « toute initiative visant à aider les parties à surmonter leurs divergences, y compris celles du Quatuor, méritent d'être encouragées », a indiqué son représentant. La « vision d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité n'est guère une utopie. Elle n'est pas non plus antinomique de la sécurité d'Israël, bien au contraire », a-t-il fait remarquer avant de conclure.

M. MARTY M. NATALEGAWA (Indonésie) a affirmé que le Conseil de sécurité avait enregistré des résultats moins que brillants sur le sujet, et ce, malgré les réunions mensuelles sur la situation au Moyen-Orient. Le silence du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, y compris sur les territoires palestiniens, est assourdissant, a-t-il dit, en soulignant que la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité est l'occasion d'engager toutes les parties à redoubler d'efforts et à parvenir à un résultat pertinent et concret. Il a mis l'accent sur la nécessité d'aboutir à une évolution positive sur le terrain, parallèlement aux efforts de paix entrepris. L'amélioration à terme sur le terrain renforcera l'élan imprimé aux négociations, a-t-il assuré. Le représentant a déclaré que sa délégation attachait une grande importance aux efforts visant à mettre en place des institutions palestiniennes et à les renforcer. Le représentant a estimé qu'une paix globale au Moyen-Orient exigeait des progrès sur tous les volets en se fondant sur la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

M. RICARDO ALBERTO ARIAS (Panama) s'est félicité de l'initiative russo-américaine de soumettre à la considération du Conseil la présente résolution. Bien qu'« à première vue, le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité semble manquer de substance », le représentant a noté qu'une « lecture plus attentive indiquait qu'il reflétait, avec une précision suffisante, les différents thèmes s'inscrivant dans ce conflit ». La mention de divers éléments dont l'Initiative de paix arabe, reflète l'appui du Conseil au processus de paix au Moyen-Orient, a-t-il ajouté. De l'avis de sa délégation, l'objet principal de ce projet de résolution vise effectivement à donner un nouvel élan au processus actuel et c'est la raison pour laquelle elle votera en sa faveur. « Cela ne signifie cependant pas que nous ignorions la gravité de la situation sur le terrain », élément omis par le projet de résolution, a fait remarquer le représentant. Avant de conclure, il a émis l'espoir que l'adoption de ce projet de résolution contribuera à sortir de la stagnation actuelle et du manque de consensus que le Panama a constaté au Conseil de sécurité pendant son mandat de deux ans au sein du Conseil.

M. JAN GRAULS (Belgique) a constaté que l'on disposait aujourd'hui, plus d'une année après la réunion d'Annapolis, et pour la première fois depuis huit ans, d'une dynamique capable d'aboutir à l'accord de paix attendu depuis plus de 60 ans. Le représentant a appelé les autorités israéliennes au gel immédiat de la colonisation et à assurer que les violences commises ne restent pas impunies. Il a appelé également tous les acteurs, et avant tout le Hamas, à travailler d'urgence pour la prolongation de l'accalmie en vue de l'indispensable normalisation sécuritaire, humanitaire, économique et politique à laquelle aspirent légitimement les populations concernées. La Belgique, a-t-il ajouté, se joint au Quatuor dans son soutien aux efforts de l'Égypte pour obtenir une réconciliation entre

Palestiniens, ainsi que la libération du caporal Shalit. Il a indiqué que la Belgique soutenait un rôle accru du Quatuor dans le suivi de la mise en œuvre des engagements des parties.

M. GIULIO TERZI DI SANT'AGATA (Italie) a souligné que des divergences importantes subsistaient entre les deux parties. Elles ont besoin d'engagements clairs plus de que de principes insuffisamment concrets qui risqueraient de soulever des difficultés par la suite lors de la mise en œuvre d'un règlement de paix, a-t-il ajouté. Il est fondamental de contribuer au renforcement des institutions palestiniennes, estime le représentant de l'Italie, qui a rappelé que seules des institutions fonctionnant selon les principes de la bonne gouvernance peuvent permettre de parvenir à un État palestinien solide. Le représentant de l'Italie a indiqué que son pays soutenait l'Initiative de paix arabe qui a « un grand potentiel ». Il s'est dit par ailleurs préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza et a condamné les violences exercées par des colons. Enfin, M. Terzi di Sant'Agata a salué les initiatives courageuses des autorités israéliennes pour faire cesser la colonisation sauvage.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel